

## Sources

- 3.1 Section de la recherche et de la planification juridiques, ministère de la Justice: *Actes de l'Amérique du Nord Britannique, 1867 à 1965*, mis à jour au 1er janvier 1967 par Elmer A. Driedger. Information Canada, no de catalogue YX1-167. *Modification de la Constitution du Canada*, autorisé par le ministre de la Justice en février 1965. Information Canada, no de catalogue J2-1665. *Le fédéralisme et l'avenir*, publié par le gouvernement du Canada. Information Canada, no de catalogue CP22-768. *La Constitution canadienne et le citoyen*, publié par le gouvernement du Canada. Information Canada, no de catalogue CP32-9-1969. «Les provinces et le pouvoir de conclure des traités». Appendice aux *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, no 8, 26 avril 1965.
- 3.2 Section de la recherche et de la planification juridiques, ministère de la Justice.
- 3.3 Section de la recherche et de la planification juridiques, ministère de la Justice: "Foundations of Canadian law in history and theory", W.R. Jackett, dans *Contemporary problems of public law in Canada*, éd. O.E. Lang, Toronto, University of Toronto Press, 1968; Loi sur la Commission de réforme du droit, S.R.C. 1970, 1er suppl., chap. 23, art. 11.
- 3.4 Section de la recherche et de la planification juridiques, ministère de la Justice: *La Cour fédérale du Canada*, autorisé par le ministre de la Justice, mars 1971. Information Canada, no de catalogue J2-1971.
- 3.5 - 3.6 Section de la recherche et de la planification juridiques, ministère de la Justice.
- 3.7 Division de la statistique judiciaire, Direction des institutions et des finances publiques. Statistique Canada; Gendarmerie royale du Canada; Sûreté provinciale d'Ontario; Sûreté du Québec.
- 3.8 Division de la statistique judiciaire, Direction des institutions et des finances publiques. Statistique Canada.
- 3.9.1 Division de la statistique judiciaire, Direction des institutions et des finances publiques. Statistique Canada.
- 3.9.2 Service canadien des pénitenciers.
- 3.9.3 Commission nationale des libérations conditionnelles.